



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 1er octobre 2015

20 conseillers étaient présents : Injoud Ayeche - Evelyne Arnaud - Véronique Barco - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Isabelle De Lima - Anthony Destaing - Jean Yves Dubois - Sylviane Duchosal - Laurence Dupuy-Verbinnen - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - Marie Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Xavier Urbain.

7 conseillers étaient excusés : Jean Pierre Chenu (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Laurent Desbrini (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Guy Ducognon (pouvoir à Stéphane Michel) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Laurence Dupuy Verbinnen) - Pascal Valentin (pouvoir à Anne Le Mouëllic).

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

Mme Corine Maironi-Gonthier propose deux retraits à l'ordre du jour : « *le point n° 15 : Avenant à la convention avec M. Michoux et le point n° 18 : Coupes à asséoir en 2016 en forêt communale* ». Ces deux demandes de retrait sont acceptées à l'unanimité.

Puis Mme Corine Maironi-Gonthier soumet aux élus l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 3 septembre 2015. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, l'approuvent.

En préambule à l'examen des délibérations, Mme le Maire a accueilli M. Jean Yves Salles, nouveau directeur général de la Société d'Aménagement de la Plagne.

Après s'être présenté et avoir indiqué son parcours professionnel, il a précisé son attachement et son ambition pour la station de La Plagne, qu'il souhaite « *la plus grande, la plus agile, la plus innovante* ».

Corine Maironi-Gonthier l'a chaleureusement remercié de sa démarche pour son implication dans les aménagements en cours à Montalbert autour de la télécabine et plus largement pour le développement de La Plagne.

I - Administration générale :

1 – Décision modificative n°2 au budget général et n°1 au budget annexe de l'eau/assainissement

..Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la décision modificative n°2 au budget général de la commune de 2015, qui s'équilibre en section d'investissement de la façon suivante :

- . chapitre 23 : immobilisations en cours : - 255 100 €
- . chapitre 20 : + 109 600 €
- . chapitre 21 : + 145 500 €

..Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget annexe eau et assainissement :

- . Section de fonctionnement = 7 032 € en recettes et dépenses
- . Section d'investissement = 18 200 € en recettes et dépenses

2 – Régie d'eau potable : fixation du prix de l'eau et approbation du règlement de service

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 29 mars 2015 qui a créé la régie des Eaux d'Aime pour faire fonctionner, à partir du 1er janvier 2016, le service public municipal de distribution d'eau potable. Il appartient dorénavant au Conseil municipal de fixer les tarifs de vente d'eau applicables à compter du 1er janvier 2016.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2016 les tarifs applicables en 2015, à savoir :

- . Abonnement : 128.40 €
- . Tarif de l'eau au m³/an :
-Tranche de 1 à 15 000 : 0.7580 €
-Tranche de 15 001 et plus : 0.4664 €

..Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement du service de distribution d'eau potable, applicable à compter du 1er janvier 2016.

3 – Régime indemnitaire de la filière technique : instauration de l'astreinte de décision, cadre d'emploi des ingénieurs

..Le Conseil municipal propose, à l'unanimité, d'instaurer l'astreinte de décision au cadre d'emploi des Ingénieurs, selon les montants suivants prévus par les textes en vigueur.

4 – Fourniture de pièces détachées pour la régie de l'eau de la commune d'Aime – accord cadre à procédure adoptée ouvert – approbation du projet

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer la consultation pour l'accord-cadre en vue de la fourniture de pièces détachées pour la Régie des Eaux d'Aime.

Egalement, il charge le Maire en tant qu'Entité Adjudicatrice, conformément à l'article 134 du Code des Marchés Publics, de passer les adjudications de fournitures dans les formes établies par les lois et règlements, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, ainsi que le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

5 – Service police municipale : création de 2 postes d'ASVP pour la saison d'hiver 2015/2016

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer 2 emplois temporaires pour accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer la surveillance de la voie publique durant la saison hivernale 2015/2016.

Egalement, il indique que la rémunération des ASVP sera rattachée à l'échelle indiciaire des gardiens de police municipale.

6 – Recensement général de la population en 2016 : désignation du coordonnateur communal et création des postes d'agents chargés de la collecte

..Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de Kathy Barrière comme coordonnateur communal, responsable du service population de la Mairie.

Egalement, il approuve la création de 6 postes d'agents recenseurs, qui assureront la collecte du 21 janvier au 6 février 2016.

7 – Parking couvert de Plagne Aime 2000 : modification du tarif de facturation des badges d'entrée perdus

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter à 33 € le tarif des badges de remplacement pour le parking couvert de Plagne Aime 2000.

8 – Défense de la commune et nomination d'un avocat, pourvoi formé auprès du Conseil d'Etat par la société Distribution Casino France et société Bobsleigh contre un arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 21 mai 2015

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à défendre la commune devant le Conseil d'Etat suite au pourvoi formé par la société Distribution Casino France et la société Bobsleigh en vue de l'annulation de l'arrêt rendu par la Cour Administrative de Lyon le 21 mai 2015.

Egalement, de choisir le cabinet d'avocats SCP GADIOU CHEVALIER, Avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat - 21 Avenue de Tourville – 75007 PARIS pour assurer la défense des intérêts de la commune.

9 – Parcours accrobranche de Vilette : convention avec l'ONF et la SCM Aime l'Aventure

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de conclure une nouvelle convention avec la SCM Aventure jusqu'au 31 décembre 2015, afin de maintenir les installations le temps pour la SCM de trouver un repreneur.

10 – Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'adhésion de la Commune d'Aime au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur.

C'est pourquoi :

- . il approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;
- . il autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- . il autorise Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- . il décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Commune d'Aime est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;
- . il donne mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont la Commune d'Aime sera partie prenante ;
- . il donne mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.

II – Affaires foncières, urbanisme :

11 – Conclusion d'un bail à construction avec l'ESF de Montalbert pour l'aménagement d'un local intégré dans le mur de soutènement du front de neige

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le bail à construction au bénéfice de l'ESF Montalbert pour la réalisation sur le front de neige de Montalbert d'un local destiné à l'accueil des élèves,

Et d'approuver ainsi la mise à disposition sur la durée du bail des terrains communaux d'une surface de 34ca, cadastrés YA605, YA607 et YA609.

12 – Lotissement de l'Adray à Longefoy : promesse de vente de Mme Claire Montmayeur

..Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) la réitération par acte authentique de la promesse de vente de Madame Claire Montmayeur.

13 – Lotissement de l'Adray à Longefoy : lancement de la DUP

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation du projet de création du lotissement communal et la création d'une voie de liaison entre le chemin du Calvaire et de l'Adray, au lieudit « l'Adray » à Longefoy, tel qu'il est présenté en vue de répondre aux demandes d'acquisition de lots à bâtir.

Egalement, il décide de poursuivre l'acquisition des parcelles cadastrées section YN n° 16 et 14 restant à acquérir, et appartenant à des propriétaires privés concernées par le périmètre du projet soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Il demande à M. le Sous-Préfet d'engager une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre des propriétaires concernés.

Enfin, il autorise le Maire ou l'adjoint délégué :

- . à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la poursuite de la procédure d'expropriation, notamment toutes les notifications, les offres et les mémoires de la Commune, ainsi que la saisine du Juge ;

. à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience...

14 – Lotissement les Chaudannes II : autorisation de survol de domaine public donnée à M. Ludovic Desplanques

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention à intervenir avec M. Ludovic Desplanques pour le survol du domaine public par un débord de la toiture, en façades nord et est, dans le lotissement des Chaudannes 2, lot n° 29.

15 – Avenant n° 1 à la convention avec M. Nicolas Michoux à Charves pour le survol du domaine public et l'utilisation d'un chemin rural pour accès garage

..Point retiré de l'ordre du jour.

16 – ZAC Plagne Aime 2000 : présentation du projet de requalification et délibération concernant les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modalités de mise à disposition du public de l'Etude d'Impact et de l'avis de l'autorité environnementale entre le 13 octobre et le 2 novembre 2016.

Le dossier de mise à disposition sera composé de :

- . l'étude d'impact relative au projet ;
- . l'avis émis par l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact ;
- . l'additif réalisé par la commune en réponse à l'avis de l'autorité environnementale ;
- . l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet.

Les modalités seront portées à la connaissance du public par le biais des mesures de publicité suivantes :

- . au moins huit jours avant la mise à disposition, un avis annoncera les lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- . la diffusion de cet avis suivra les modalités suivantes :
 - affichage en mairie et sur le lieu du projet ;
 - parution dans deux journaux locaux diffusés dans le département ;
 - mise en ligne sur le site Internet de la commune (onglet "la commune" – puis rubrique «restructuration du site de Plagne AIME 2000»).

17 – Régularisation foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'un calibrage de la route départementale RD 88 – ONF

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le projet et demande à Madame le Maire de le présenter à l'Office National de Forêts service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

III – Travaux, affaires forestières :

18 – Coupes à asseoir en 2016 en forêt communale relevant du régime Forestier – ONF

..Point retiré de l'ordre du jour.

IV – Divers et informations au Conseil municipal :

19 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Restauration des décors peints, chapelle de Montgésin, travaux complémentaires – Sarl Nemi, 01300 Massignieu de Rives – 1 522,00 €

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Garde-corps (accès étage) mairie d'Aime – Ferraris Marcel SAS, 73210 Aime – 2 986,00 €

. Achat de conteneurs pour la régie de l'eau – Gouverneur, 73200 Gilly/Isère – 5 800,00 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Distribution message « La ville d'Aime vous informe » - La Poste, 73700 Bourg St Maurice – 365,96 €

. Distribution PV Conseil municipal des 25/06 et 30/07/15 - La Poste, 73700 Bourg St Maurice – 365,96 €

. Dévoisement de la route de Plangerland, rédaction d'un dossier de déclaration Eau – Office National des Forêts, service RTM, 73026 Chambéry cedex – 800,00 €

. Mise en conformité PMR de l'ascenseur de la Mairie d'Aime – Schindler Alpes, 38950 St Martin le Vinoux – 1 258,55 €

. Etude hydraulique complémentaire, eaux pluviales sur la ZAC des Iles – Artelia ville et transport, 38130 Echirolles – 2 100,00 €

. Contrat de location et de maintenance copieurs – Ricoh France, 94150 Rungis – 6 314,31 €

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 06 octobre 2015
Le Maire

A retirer de l'affichage à compter du 8 décembre 2015.